

DELIBERATION N° 88/11-11 - ANNULATION D'UN TITRE DE RECETTES EXERCICE 1987

Monsieur BRUNGARD, rapporteur, expose à l'Assemblée que le titre de recettes N° 15/87 d'un montant de 2 133 F a été émis à l'encontre du Restaurant la Gogoline, zone Industrielle de HEILLECOURT, pour location de salle.

Ce titre ayant été émis à tort, l'intéressé n'ayant pas bénéficié de la prestation, il y a donc lieu de l'admettre en annulation de titre pour 2 133 F chapitre 570-00-8280 "Annulation de titres".

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'annuler ce titre de recettes.